

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusés : NEANT. Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents non excusés : NEANT. Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 07/03/2025. Date d'affichage de la convocation : 07/03/2025.

Etaient présents: DUFOUR Guy-Noël, THORE Muriel, GAIKOWSKI Yolande,
PASINI Philippe, CALVET Sébastien, TRAVERT Valérie,
PEYVERGES Christine, MEUNIER Xavier.

Procurations : LAMBERT François à TRAVERT Valérie et CLERC Benjamin à
PEYVERGES Christine.

Excusés : NEANT.

Absents : NEANT.

Quorum : 08 présents.

Secrétaire de Séance : THORE Muriel.

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

La Secrétaire Général de Mairie, Christel LEROY, est présente.

Avant de débiter le Conseil Municipal, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- délibération sur le choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'étage de la mairie. En effet les réponses étant parvenues dans le délai demandé, tous les éléments sont disponibles pour faire le choix.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Maire indique aussi qu'une erreur est survenue dans la numérotation des points dans la convocation avec l'absence d'un point 11.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

Le PV n'appelle aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal sera diffusé aux habitants.

2. Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente le compte financier unique (CFU) 2024 à travers 5 tableaux de synthèse issus du CFU, un pour le bilan global, deux pour le fonctionnement et deux pour l'investissement.

Pour le **fonctionnement**, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente également deux tableaux préparés par Christel LEROY, Secrétaire Générale de Mairie, qui donne la vue des budgets et des réalisations en dépenses et recettes de 2021 à 2024 en fonctionnement.

- **Le compte est bénéficiaire** avec une Capacité d'Autofinancement brute égale à :
 - $151\,396\text{ €} - 120\,795\text{ €} = 30\,601\text{ €}$.
- **La Capacité d'Autofinancement nette est très positive** et vaut :
 - CAF brute - remboursement des emprunts : $30\,601\text{ €} - 12\,179\text{ €} = 18\,422\text{ €}$.
 - Rappel CAF nette 2020 = - 5183 €. CAF nette 2021 : - 7183 €. CAF nette 2022 : 20032,42 € et CAF nette 2023 = - 25 336 € due au remboursement de l'emprunt.
- On constate que le total des dépenses (120 795 €) est inférieur à la moyenne habituelle (135 000 €). L'écart principal vient du poste voirie (chemins ruraux et entretien espaces verts) car aucune intervention n'a été faite sur les chemins en 2024 et il y a eu l'interruption du contrat Ludo Jardins même s'il a été partiellement repris par Loïc Espaces Verts.
- On constate que le total des recettes est stable à environ 151 000 € mais avec une petite baisse de 3 000 € par rapport aux prévisions due en partie pour 2 000 € au dégrèvement pour les agriculteurs de la taxe foncière sur le non bâti.

Pour les **investissements**, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente un bilan des opérations lancées depuis 2022.

- **2022** : Vitraux tranche 2 : dossier très perturbé par les orages du 3 juin 2022 et juin/juillet 2023 : mais l'assurance a complètement couvert et remboursé les travaux supplémentaires sur baie 1 et 7 et La Fondation du Patrimoine nous a versé un nouveau chèque de 4 850 € (club de Mécènes AGB). La Maître verrière a terminé la restauration et le remontage de la dernière baie de la tranche 2 fin décembre 2024. le montant de la collecte attribué pour la tranche 2 ainsi que les subventions Etat (DETR) et Conseil Départemental devraient être touchées en 2025 et font donc partie du reste à réaliser sur le budget recettes 2024. **Il faut noter que comme pour la tranche 1, la tranche 2 a un reste à charge nul pour la commune.** La collecte de la Fondation est toujours en cours.
- **2023** : Deux dossiers :
 - Réfection toiture et isolation des combles de la mairie : L'entreprise ESPOSITO a terminé les travaux fin 2024. les paiements sont imputés sur le CFU 2024. Les subventions Etat, Département, Région seront touchées en 2025 et font donc partie du reste à réaliser sur le budget recettes 2024.

- Rénovation énergétique de l'Ecole : les travaux, à savoir l'isolation des combles de la salle périscolaire, l'installation de la PAC et la construction de l'abri pour l'échangeur ont été terminés et payés en 2023. Les subventions (Etat et région) ont été versées en 2024.
- **2024** : Deux dossiers :
 - Végétalisation des pieds de mur de la rue des Fleurs. Dépense réalisée et subvention DETR touchée en 2024.
 - Mise en place d'une descente de gouttière diamètre 100 pour l'église à l'Est faite finalement par l'entreprise ESPOSITO en 2024. Paiement en 2024
- Au niveau dépenses, le montant important du reste à réaliser (48 570,18 €) correspond à un achat fictif de terrain que l'on avait inscrit dans le budget 2023 pour équilibrer le budget investissement compte tenu de la recette liée à la vente du Presbytère. Pour le Budget 2025, nous pourrions annuler cette somme.
- Au niveau recettes, la somme importante des restes à réaliser (36 792,09 €) correspond donc aux subventions qui seront touchées en 2025 pour les travaux terminés en 2024.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, est appelé à quitter la salle pour le vote du CFU 2024.

Le CFU 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. Délibération portant affectation des résultats 2024.

Le CFU 2024 fait donc apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de :	30 601,92
- un excédent reporté de :	55 391,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	85 993,02
- un excédent d'investissement de :	11 798,38
- un déficit des restes à réaliser de :	11 778,09
Soit un excédent de financement de :	20,29

L'affectation suivante de ces résultats est proposée :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	85 993,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	85 993,02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	11 798,38

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Délibération portant sur le choix du prestataire des espaces.

- Pour 2024, nous avons continué à travailler avec Ludo Jardin dont le devis se montait à **6 480 € T.T.C.**
- Sur ce type de prestation, nous pouvons récupérer environ 50% des 1 080 € de FCTVA.
- A partir du mois d'Août, Ludo jardin a cessé son activité et nous avons été obligés de trouver une solution pour le reste de l'année.
- L'entreprise Loïc Espaces Verts de Caussens a accepté de prendre ce travail en cours d'année et nous a fait une très belle prestation.
- Pour 2025, nous avons consulté deux entreprises avec le cahier des charges remis à jour. Les devis obtenus sont les suivants, sans TVA car micro entreprises :
- Loic Espaces Verts - **Montant 6 000 €**. Mais son devis est donné en heures (200 h) qu'il comptabilise au fur et à mesure.
- B et M Espaces verts (Condom) - Montant **5 554 €** – C'est un forfait.
- Compte tenu de l'écart de prix très faible, du principe de travail à l'heure, et surtout de la grande qualité des interventions de **Loïc Espaces Verts** fin 2024, nous recommandons de le retenir pour 2025.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le devis de Loïc Espaces Verts pour un montant de 6 000 € net

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

5. Communication de l'état récapitulatif des indemnités 2024 versées aux élus.

L'état récapitulatif des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux membres du Conseil Municipal et à tout habitant qui en fait la demande.

Les indemnités suivantes ont été versées aux élus durant l'année 2024 :

Guy-Noël Dufour	9 766,60 € brut	8 448,08 € net
Muriel Thore	4 883,28 € brut	4 224,04 € net
Yolande Gaikowski	4 883,28 € brut	4 224,04 € net
Xavier Meunier	2 441,64 € brut	2 112,04 € net

Le Conseil prend acte de cette communication.

6. Information portant sur la demande du maire de prendre acte du changement de taux de l'indemnité du maire.

- Rappel : en début de mandature, le maire a décidé d'avoir la même indemnité que les 2 adjoints, soit 1/3 de l'indemnité normale, renonçant à ce stade aux 2/3 de son indemnité de maire.
- Cette décision pouvant être revue par le maire à n'importe quel moment de la mandature et ne nécessite pas le vote ou l'accord du conseil.
- De plus lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, il avait été décidé de partager la fonction de la deuxième adjointe Yolande Gaikowski avec une conseillère recevant une délégation, Valérie Travert. Le partage avait également été fait au niveau indemnité, la deuxième adjointe ne recevant désormais que 50 % de l'indemnité d'adjoint.

Ce partage avait été prolongé lors du changement de fonction de délégation entre Valérie Travert et Xavier Meunier décidé lors du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

- Pour le budget 2023 et applicable seulement à partir de Avril, le maire avait demandé de remettre à 100% de l'indemnité normale d'adjoint la deuxième adjointe et de passer au 2/3 de l'indemnité normale de maire en ce qui le concerne.
- Pour le budget 2025 et applicable seulement à partir d'avril 2025, le maire demande à revenir au taux nominal pour son indemnité.

Le Conseil prend acte de la mise au taux nominal de l'indemnité du maire à compter d'avril 2025.

7. Délibération sur l'expertise à réaliser pour le beffroi du clocher.

- Dans le cadre de la préparation du chantier du changement du moteur et du cadran de l'horloge de l'église, Mr Sarthou notre interlocuteur de Bodet Campanaire est venu sur site.
- Il a constaté que le beffroi, c'est-à-dire la structure bois qui soutient les cloches présente des dégradations dues au temps et aux effort induits par les cloches.
- Nous avons également fait le même constat tel que montré sur les photos présentées aux conseillers.
- Mr Sarthou a proposé de faire réaliser une expertise pour bien apprécier l'état de cette structure.
- Son montant de **1 200 € (H.T.)** pourra être déduit des travaux que l'on pourrait décider de faire suite à cette expertise.
- Compte tenu du risque auquel on est confronté qui pourrait aller jusqu'à la chute d'une ou des deux cloches, le Maire demande à ce que cette expertise soit réalisée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de Bodet Campanaire de 1 200 € (H.T.) pour l'expertise du beffroi du clocher.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

8. Délibération portant sur la demande de modification du tracé du Chemin des Ecoliers.

- Le tracé actuel du chemin rural présente deux inconvénients :
 - Lors de gros orages, l'eau venant des champs au-dessus en culture s'écoule avec la terre sur le chemin.
 - Le tracé actuel ne laisse que peu d'espace en bordure du bâtiment et donc aucune confidentialité par rapport aux utilisateurs du chemin et au futur habitant des lieux.
- Il est demandé d'implanter le chemin en bas du talus avec un nouveau fossé au-delà, en faisant avec la commune un échange de parcelle.
- La nouvelle loi 3DS n'impose plus d'enquête publique pour ce type d'échange. Une seule délibération du Conseil municipal suffit.
- Les propriétaires prendront à leur charge tous les travaux et toutes les dépenses liés à ce dossier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure pour le changement du tracé du chemin des Ecoliers. Madame Thore Muriel ne prenant pas part au vote, celle-ci étant à l'origine de la demande, cette délibération est approuvée avec 9 voix

9. Délibération portant sur la signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la mise en place des poteaux pour les panneaux des voies communales suite à l'adressage voté en 2024.

- Dans le cadre de la procédure d'adressage, les poteaux et panneaux de désignation des voies ainsi que tous les numéros ont été commandés et reçus.
- Pour réaliser tous les trous, mettre en place les 34 poteaux et fixer les panneaux de voies, nous demandons à la CCT de faire ce travail à travers une convention spécifique.
- Le repérage précis des poteaux sera réalisé au cours d'une opération qui aura lieu vendredi 14 mars au matin avec Eric Gramont, Philippe Pasini, Xavier Meunier et le maire.
- A la suite de la mise en place des panneaux de voies, une permanence va être organisée en mairie avec la secrétaire pour remettre les numéros d'habitation ainsi que l'attestation d'adressage individuelle.

Le Conseil Municipal autorise par 10 voix POUR, le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la mise en place des poteaux pour les panneaux des voies.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

10. Délibération portant sur la signature d'une convention réciproque pour la prise de repas en commun des écoles de Marsolan et Blaziert ainsi que la refacturation des repas à la commune.

- Il arrive que des élèves et du personnel de Marsolan viennent manger à Blaziert et vice versa.
- Pour autoriser les 2 mairies à émettre les factures correspondantes, une convention réciproque est nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention réciproque pour la prise des repas en commun entre Blaziert et Marsolan.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

11. Délibération relative à l'augmentation du prix du repas de la cantine pour les élèves.

- Par délibération du 17 septembre 2024 le Conseil municipal de Marsolan s'est prononcé pour augmenter le prix du repas élèves de 2,70 à 3 €. Le prix adulte (3,60 €) restant inchangé.
- Blaziert doit s'aligner comme d'habitude sur le même tarif.

Le Conseil Municipal autorise par 10 voix POUR le Maire à augmenter de 2,70 à 3 € à compter du 1^{er} Avril le prix de la cantine pour les élèves.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

12. Délibération portant sur le choix du Maître d'œuvre pour l'aménagement de la mairie.

- Suite à la remise de la pré-étude par le CAUE 32 en octobre 2024 :
 - Le conseil municipal du 14 novembre 2024 a validé le principe d'un aménagement de l'étage de la mairie en un T2 et un T3 en locatif conventionné,
 - a autorisé le maire à lancer une consultation auprès de 2 ou 3 architectes pour la maîtrise d'œuvre à réaliser en 2025.
- Trois architectes ont été consultés et rencontrés avec Muriel Thore les 13, 14 et 17 février pendant 2 heures :
 - Mr Pellegatta recommandé par le Maire du Mas d'Auvignon (réalisation de 2 logements),
 - Mr Betbeze recommandé par Nicolas Lacroix Responsable technique de la CCT,
 - Mme Nunzi recommandée par le Maire de Larroque St Sernin (réalisation de 11 logements).
- Chacun des trois a reçu les documents nécessaires à la consultation préparés par le CAUE 32 et la mission Ingenierie du Conseil Départemental.
- Pour évaluer leurs propositions, des critères de prix et de qualité technique leur ont été transmis.
- Le maire présente le résultat de l'évaluation des éléments transmis par les trois architectes et les notes que Muriel et lui-même ont attribuées pour chaque critère. Il rappelle que :
 - La tranche ferme correspond à la phase de MO à réaliser en 2025.
 - La tranche optionnelle sera décidée (ou pas) par la future mandature en 2026 et correspond à la réalisation des travaux.
- Lors de la présentation du dossier aux 3 architectes avec la visite du site, il leur a été demandé d'examiner la mise en place de panneaux photovoltaïques sur tout le toit du préau de l'école avec éventuellement la mise en place de batteries pour faire de l'auto consommation pour la mairie, les 2 logements, l'école et le foyer.
- Dès la phase de Maîtrise d'œuvre, il sera nécessaire de faire des réunions régulières entre la mairie et le MO pour valider au fur et à mesure les orientations prises.
- Le maire propose que ces réunions se fassent avec **un comité de pilotage** issu de la commission travaux et de la commission aménagement mairie.
- Compte tenu des éléments présentés dans les planches précédentes, le maire et la première adjointe proposent de retenir la proposition de Mr Betbeze pour la MO.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et une abstention autorise le Maire à signer le devis de Mr Betbeze pour la maîtrise d'œuvre de la tranche ferme pour l'aménagement de la mairie pour un montant de 6 048 € T.T.C.

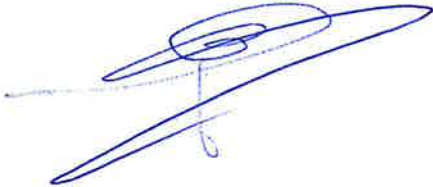
A l'issue de cette délibération un comité de pilotage est constitué. Les membres sont : Philippe Pasini, Xavier Meunier, Muriel Thore et Guy-Noël Dufour. Le Conseil prend acte de cette décision.

13. Questions diverses et tour de table des Conseillers :

- A la demande de subvention des Restos du Cœur du Gers et du Département pour le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Conseil Municipal à l'unanimité, reste sur sa position de ne pas répondre positivement à toutes demandes de subventions.
- Le budget voirie ayant été dépassé en 2024, seule une demande d'intervention sera sollicitée auprès du service voirie de la CCT sur les deux petites routes parallèles du bout du village.
- Tour de table des Conseillers : Philippe Pasini a interrogé Mr le Maire sur la distribution des composteurs.

Levée de séance à 21 h 45.

La Secrétaire de Séance
Muriel THORE



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR

